

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**Réunion de Conseil d'administration du 9/03/11 à 18H**  
**Salle de Réunion du Siège communautaire à Ocquerre**  
**Compte-rendu**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

VINCENT CARRE, HENRY DEHACQ, MICHEL FOUCHAULT, MICHÈLE GLOAGUEN, CHRISTINE JAVERI, ISABELLE KRAUSCH, FRANÇOISE KRAMCZYK, VIVIANNE LARTIGUE, CHRISTINE LASSIEGE, LAURENCE LEROUX, GUY MICHAUX, NICOLE PAPELARD, ANNAMARIA SCANCAR, VALERIE SOULIER ET LAURENCE WAGNER.

**ABSENTE ET AYANT DONNÉ POUVOIR :**

CHANTAL GIRAUD À VIVIANNE LARTIGUE

**ABSENTS :**

ANNICK CROIZETTE, PASCALE ETRONNIER, MARIE-AGNES FAYE, CÉLINE MARTIN ET STEPHANE RIBEIRO.

**Assistaient à la réunion :**

A. BOURGEOIS, Directeur du service comptabilité du Pays de l'Ourcq et M. DUCHESNE, Directeur du C.I.A.S. du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 14 membres sont à ce moment présents.

M. MICHAUX, Vice-Président remercie les délégués présents et en l'absence de M. FOUCHAULT prend la Présidence de séance.

Il ouvre la séance et propose d'élire Mme Annamaria SCANCAR comme secrétaire de séance.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.***

M. MICHAUX invite M. DUCHESNE à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil d'Administration du C.I.A.S. du 13 décembre 2010.

Aucune remarque n'étant formulée, il propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 13 décembre.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.***

## **Débat d'orientation budgétaire**

---

M. MICHAUX rappelle que conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales un Débat d'Orientation Budgétaire est proposé au Conseil.

Après une présentation par M. BOURGEOIS, M. MICHAUX invite les délégués présents à débattre sur les orientations budgétaires du budget 2011.

En réponse à Mme GLOAGUEN, M. MICHAUX rappelle que la CAF de Seine-et-Marne a agréé la création d'un second R.A.M. et qu'à cette fin il est prévu en début d'année le recrutement d'une Educatrice de Jeunes Enfants.

***Le Conseil prend acte de la tenue effective d'un Débat d'Orientation Budgétaire sur le Budget 2011.***

M. MICHAUX remercie M. BOURGEOIS pour cette présentation très complète et précise.

**Convention d'objectifs et de financement pour le fonctionnement du second Relais Assistantes Maternelles (1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012) : autorisation donnée au Président de signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.**

---

M. MICHAUX rappelle que dans le cadre de sa politique d'action sociale et familiale, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (C.A.F.) soutient la création des Relais Assistantes Maternelles et leur fonctionnement. Les conditions de ce soutien sont formalisées dans le cadre d'une convention appelée « Convention d'objectifs et de financement - Relais Assistantes Maternelles ».

Il précise que cette convention définit et encadre les modalités de versement de l'aide financière pour le second Relais Assistantes Maternelles et présente ensuite le contenu de cette convention proposée par la C.A.F.. Il ajoute que cette convention est prévue pour une durée de deux ans.

M. MICHAUX invite le Conseil à autoriser le Président à signer cette convention.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.***

**Convention de financement d'aide au démarrage dans le cadre de la création du second Relais Assistantes Maternelles : autorisation donnée au Président de signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.**

---

M. MICHAUX informe le Conseil que dans le cadre du soutien de la C.A.F. à la création des Relais Assistantes Maternelles, elle alloue pour les deux premières années de fonctionnement une aide au démarrage égale au montant de la prestation de service, soit 16 544,25 €.

Il précise que c'est au terme d'une évaluation du premier exercice de fonctionnement que l'aide peut être renouvelée une fois à titre ultime.

Il signale que les conditions de cette aide contractuelle sont formalisées dans le cadre d'une convention spécifique définissant et encadrant les modalités de versement de l'aide financière dans le cadre de la création du second Relais Assistantes Maternelles du Pays de l'Ourcq.

M. MICHAUX signale que cette convention est prévue pour les exercices 2011 et 2012 et invite alors le Conseil à autoriser le Président à signer cette convention.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.***

**Création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants (E.J.E.) à Temps non complet - Responsable du second Relais Assistantes Maternelles**

---

M. MICHAUX rappelle que dans le cadre de la création du second Relais Assistantes Maternelles agréé par la C.A.F., il était convenu de recruter un responsable R.A.M.. Il propose, compte tenu du type de candidatures reçus de créer un poste d'E.J.E. à temps non-complet (0,75 E.T.P.)

Après lecture de la fiche de poste M. MICHAUX propose la création d'un poste d'E.J.E. - Responsable de R.A.M. à temps non-complet (0,75 ETP).

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.***

**Projet d'augmentation du fonctionnement de la Halte-Garderie en septembre 2011 : autorisation donnée au Président de saisir les services du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.**

M. MICHAUX rappelle aux membres du Conseil que l'étude sur les modes d'accueil enfance et petite-enfance 0-11 ans sur le Pays de l'Ourcq présentée en novembre dernier a fait apparaître très clairement que l'accueil collectif des enfants non scolarisés constituait un point essentiel de l'offre à développer.

Il signale que la préconisation proposée pour pallier ce besoin est la création d'une véritable offre d'accueil collectif pour les enfants âgés de 0 à 4 ans révolus, avec 2 ou 3 implantations réparties sur le territoire (par modification de celle existante et création de nouvelles) soulignant le rôle prépondérant du C.I.A.S. dans la mise en place et la gestion des futurs équipements en tant que maître d'ouvrage en matière d'organisation et de mise en œuvre des actions.

M. MICHAUX ajoute que suite à la visite d'un conseiller technique du Conseil Général l'évolution de la Halte-garderie en Multi-Accueil, qui faisait partie des pistes possibles, est compromise car conséquente en terme d'investissement.

Il propose au Conseil, pour la rentrée prochaine de septembre 2011, de développer le fonctionnement actuel de la Halte-Garderie en augmentant le nombre de jours d'ouverture par semaine (3 jours et demi au lieu de 2 actuellement) ainsi que le nombre d'enfants accueillis simultanément (20 places agréées au lieu de 18 à ce jour).

M. DUCHESNE précise que cette décision permettrait d'informer les familles dès le mois de mai au moment des nouvelles inscriptions.

M. MICHAUX invite le Conseil à autoriser le Président à saisir à cet effet les services ad hoc du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne en vue d'un projet d'extension de la Halte-Garderie.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.***

M. MICHAUX souligne que simultanément sera étudiée la possibilité d'installer une nouvelle structure telle qu'une micro-crèche (10 enfants présents maximums), répondant ainsi au mode d'accueil collectif pour les enfants de moins de 6 ans. En effet, cette structure permettrait d'opter pour différents modes d'accueil (accueil régulier, occasionnel) en fonction des besoins des familles.

**Convention de partenariat dans le cadre d'intervention d'un animateur du Point Information Jeunesse au sein des Collèges de Lizy-sur-Ourcq et de Crouy-sur-Ourcq : autorisation donnée au Président de signer la convention avec les Collèges et le représentant du prestataire (Focel).**

M. MICHAUX rappelle que le C.I.A.S. dispose d'attributions en matière de politique sociale et d'animation à l'échelle du Pays de l'Ourcq au profit des habitants des vingt deux Communes et qu'à ce titre il intervient dans le domaine de jeunesse en initiant un certain nombre d'actions en direction de ce public, soit en gestion directe soit en faisant appel à des prestataires.

Il précise que le Point Information Jeunesse (P.I.J.) sur le Pays de l'Ourcq confié à la FOCEL, intervient au sein des Collèges durant les temps de permanences des élèves et participe à certains projets des établissements.

Il présente ensuite le cadre général concernant l'intervention d'un animateur information jeunesse au sein de l'établissement scolaire 2011.

M. MICHAUX signale que cette convention prend effet à la date de signature et s'achève le 30 juin 2011 et invite le Conseil à autoriser le Président à signer cette convention.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.***

**Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (U.D.C.A.S.S.) : participation du C.I.A.S. du Pays de l'Ourcq au coût de fonctionnement du poste de secrétariat de l'Union départementale.**

M. MICHAUX rappelle que par l'adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (U.N.C.A.S.S.) en 2010, le C.I.A.S. a la possibilité de participer au fonctionnement de l'Union Départementale de Seine-et-Marne (U.D.C.C.A.S.).

Il précise que cette association départementale, qui compte plus de 45 CCAS/CIAS et représente une population supérieure à 650 000 administrés, a pour vocation de représenter les CCAS/CIAS auprès des instances locales (Préfecture, Conseil Général de Seine-et-Marne...) et d'organiser des réunions d'échanges et d'information sur le plan départemental.

Il signale que l'U.D.C.C.A.S. sollicite les C.C.A.S. et C.I.A.S. de Seine-et-Marne adhérents à l'U.N.C.C.A.S., sur la participation au coût de fonctionnement d'un poste de secrétaire (contrat aidé mis à disposition par Initiatives 77) et que pour le C.I.A.S. du Pays de l'Ourcq cette participation annuelle s'élèverait à 87,38 €.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.***

M. FOUCHAULT rejoint alors l'Assemblée. Il prend alors la présidence de la séance.

#### **Adhésion à l'association ALISÉ - MSA**

---

M. FOUCHAULT signale que l'association ALISÉ émanation de la MSA, a pour objectif de rassembler et d'accompagner les services et structures petite enfance et enfance (associatives ou collectivités) dans leurs projets, leur réflexion mais également en leur proposant des formations gratuites pour leur personnel pédagogique.

Il informe que la Communauté de communes était adhérente de l'association avant le transfert au C.I.A.S. et présente ensuite les axes d'interventions, les objectifs et les offres de services de cette association.

En réponse à M. CARRE, M. DUCHESNE souligne que les services de cet organisme sont réservés en priorité aux adhérents et ne peuvent sans doute pas s'étendre aux personnels des Communes.

M. FOUCHAULT précise que l'adhésion annuelle à cette association est de 100 € pour le C.I.A.S., ce qui correspond au montant des gestionnaires d'établissements accueillant entre 1 et 20 enfants, qui est le cas pour la Halte-Garderie.

***Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Mesdames JAVERI et SOULIER et Messieurs CARRE et MICHAUX quittent alors l'Assemblée.

#### **Bilan des actions Accueil de Loisirs sans Hébergement communautaire 2010 (Prestataire FOCEL de Seine-et-Marne)**

---

M. FOUCHAULT, rappelle que les bilans 2010 des actions confiées à la FOCEL de Seine-et-Marne (Petite Enfance - Enfance / Jeunesse), dans le cadre de marchés publics, ont été présentés aux élus le 7 mars dernier en présence des représentants du prestataire et du Pays de l'Ourcq (élus et services).

Il demande à M. DUCHESNE de faire la synthèse de ces bilans 2010.

#### **PETITE ENFANCE - ENFANCE**

- **Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) communautaire**

##### ***Effectifs enfants et volume d'activité :***

**403** jeunes enfants inscrits (pour rappel 455 en 2009) dont 192 filles (48%)

**7 800** journées/enfant réalisées (pour rappel 7 797 en 2009)

- 3578 pour les 3 à 5 ans (3243 en 2009)
- 4222 pour les 6 à 11 ans (4554 en 2009)

M. DUCHESNE souligne que les 403 inscriptions sont réparties en 205 inscrits pour les 3-5 ans (maternels) et 198 chez les 6-11 ans (élémentaires).

Il signale que toutes les communes sont concernées avec une participation plus importante des enfants des communes telles que Lizy-sur-Ourcq, Crouy-sur-Ourcq, Mary-sur-Marne, Armentières-en-Brie, Vendrest et Cocherel.

Il rappelle que 3 cars effectuent des rotations les jours de fonctionnement et transportent les enfants vers l'A.L.S.H. **123** familles (103 en 2009) sont inscrites et sont utilisatrices potentielles de ce service ce qui représente un effectif global de **182** enfants pour l'ensemble des trajets (134 enfants en 2009).

### Les projets d'animation 2010 :

Cette année les thématiques choisies étaient :

- les mercredis : l'Asie, l'Australie, l'Afrique et le Pôle Nord
- les périodes de vacances : Planète Verte, Star War (fantastique) Télé Réalité (décryptage de la société)

Chacune de ces thématiques a été déclinée sous différentes formes (ateliers, grands jeux, sorties, spectacles, mini-séjours...)

### Répartition du nombre de Journées/enfants selon les tarifs :

- Comme en 2009, les familles dont les revenus sont entre 1067,01 € à 2287 € et de 2287,01 € à 3354 € sont les plus représentées.

- Les familles qui inscrivent 1 ou 2 enfants sont les plus représentées avec respectivement 45 % du total de J/E réalisé pour celles qui inscrivent 1 enfant et de 42 % pour 2 enfants.

M. DUCHESNE signale que le bilan des séjours été sera présenté ultérieurement ainsi que le coût global du service petite-enfance.

### Bilan des actions 2010 Point Accueil Jeunes, Point Information Jeunesse, Animation itinérante (Prestataire FOCEL de Seine-et-Marne)

---

#### JEUNESSE

##### Effectifs Jeunes :

En 2010, le nombre de jeunes inscrits à l'animation jeunesse (Point Accueil Jeune, Animation Itinérante et Point Information Jeunesse) est en baisse, 141 (contre 177 jeunes inscrits en 2009) soit 20,33% de diminution.

3006 présences/jeunes au total (contre 3069 en 2009, 2617 en 2008), qui se répartissent de la façon suivante :

- PAJ : 980 p/j
- Animations : 1153 p/j
- Animation itinérante : 53 Jeunes
- Sorties 729 p/j
- P.I.J. 298 p/j
- séjour été 2010 : 91 p/j

- Les Points Accueil Jeunes (PAJ) :

Il sont animés par 3 animateurs et sont localisés sur 6 communes : Crouy-sur-Ourcq, Congis-sur-Thérouanne, Isles-lès-Meldeuses, Lizy-sur-Ourcq, Marcilly et Ocquerre. La répartition des présences/jeunes par site est la suivante :

Présence/jeune	Total
Crouy-sur-Ourcq	228
Congis-sur-Thérouanne	251
Isles-les-Meldeuses	78
Lizy-sur-Ourcq	381
Marcilly	17
Ocquerre	25
<b>TOTAL</b>	<b>980</b>

M. DUCHESNE informe que faute de participant le P.A.J.. d'Etrépilly a été fermé en 2010. Il signale également que la fréquentation des PAJ a diminué de façon importante et que celle-ci est examinée chaque année et peut orienter le choix de fermer des P.A.J. voire d'en ouvrir de nouveaux.

Il rappelle qu'après leur scolarité aux Collèges de Crouy-sur-Ourcq ou de Lizy-sur-Ourcq les jeunes du territoire poursuivent leurs études en dehors du Pays de l'Ourcq et parfois très loin du territoire, ce qui les rend par

conséquent moins disponibles et présents sur les temps de loisirs et d'accueil proposés sur leur Commune respective. Cette situation oblige l'équipe à réfléchir sur différentes actions d'information et de mobilisation.

- L'Animation Itinérante

M. DUCHESNE rappelle la mission de l'Animation itinérante et qu'il s'agit en priorité d'établir un contact régulier avec les jeunes du Pays de l'Ourcq qui ne fréquentent pas les PAJ.

En 2010, selon les saisons, les deux circuits ont été maintenus, le premier de Mai à Octobre et le second de Novembre à Avril.

53 jeunes ont bénéficié de ce service sur les Communes qui ne disposent pas de Point Accueil Jeunes.

- Le Point Information Jeunesse (PIJ)

Comme l'année précédente, des interventions régulières, se sont déroulées au sein des deux Collèges ainsi que dans les PAJ, sur différents thèmes relatifs à la vie quotidienne des jeunes. L'animatrice PIJ assure également des permanences régulières au sein de la structure communautaire ACCES.

Hormis les élèves des deux Collèges (700) qui sont concernés par des permanences ou actions hebdomadaires, ce sont 80 jeunes qui ont bénéficié de ce service en 2010.

C'est le public 12/17 ans qui est le plus concerné actuellement par ce service.

L'animatrice du PIJ est en charge de la coordination du dispositif Sac'Ados. Il concerne les jeunes Seine-et-Marnais de 16 à 23 ans qui ne sont jamais partis en vacances de manière autonome.

Cette année un jury a été organisé sur le Pays de l'Ourcq (représentants élus, fonctionnels et du prestataire) auprès duquel chaque groupe est venu défendre son projet. Au total, 10 jeunes ont bénéficié de cette aide.

Le PIJ a eu un fonctionnement perturbé suite au départ de l'animatrice en septembre 2010. Elle a été remplacée en fin d'année.

#### **Les projets 2010 :**

- développer la solidarité
- exposition et objets d'artisanat sur l'Afrique
- respect des autres,
- travail sur la mixité, rapports entre garçons et filles
- les addictions

M. FOUCHAULT remercie M. DUCHESNE pour cette présentation et rappelle qu'il convient de préparer le futur marché pour la rentrée scolaire 2011/2012.

#### **Contrat Enfance-Jeunesse qui lie le C.I.A.S. et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne: prestation de service enfance-Jeunesse exercice 2009**

M. FOUCHAULT rappelle que la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a passé un Contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne et qu'à ce titre elle perçoit des financements pour soutenir les actions gérées aujourd'hui par le C.I.A.S..

Il informe le Conseil que la subvention versée au titre du Contrat Enfance-Jeunesse pour l'exercice 2009 est de 177.879,22 €. et se répartit de la façon suivante :

- Total enfance : 10.560,70 €
- Total complément exceptionnel : 167.318,52 €.

M. DUCHESNE ajoute que le poste appelé « complément exceptionnel » diminue au fil des années. En effet, cette aide a été maintenue afin de ne pas pénaliser les gestionnaires sur des actions multiples en direction des jeunes et des familles mais que celles-ci ne seraient plus soutenues à la même hauteur pour les années suivantes.

#### **Rencontre avec les représentants des C.C.A.S. du 12 janvier 2011 : compte-rendu et perspectives**

M. FOUCHAULT informe le C.A. que s'est tenue le 12 janvier dernier une réunion avec les représentants élus des C.C.A.S. au cours de laquelle a été présentée les résultats de l'enquête menée auprès des C.C.A.S.. Il signale que, vu le nombre de réponses (9 au moment du dépouillement), ce travail donne une idée mais aucunement une image fidèle du fonctionnement des C.C.A.S..

Il demande à M. DUCHESNE de présenter les conclusions de cette enquête :

- Il y a peu de changement dans le fonctionnement des C.C.A.S. entre 2006 et 2010 ;
- Les C.C.A.S. sont sollicités pour les aides facultatives (secours d'urgence : alimentaires, hygiène, énergie...);
- On observe une grande disparité dans le traitement et des moyens alloués aux aides ;
- Il y a moins d'appréhension de la part des communes et des C.C.A.S. ;
- Il y a une attente forte des C.C.A.S. en termes d'information, d'échange, de formation voire de coordination à l'échelle des 22 communes.

Il ajoute qu'à l'issue de cette réunion des propositions ont été faites par les représentants des C.C.A.S. et du C.I.A.S., il s'agit :

- d'élaborer un document à l'attention des administrés sur l'accès aux droits (plaquette et site) ;
- d'étudier la possibilité d'une permanence de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) ;
- le C.I.A.S. pourrait avoir comme attribution effective les personnes handicapées ;
- de favoriser une réflexion sur les critères d'attribution des aides pour plus d'égalité et d'équité à l'échelle du territoire ;
- de proposer aux administrateurs des C.C.A.S. à participer aux "Commissions consultatives"
  - Petite-enfance/Famille et Enfance/Jeunesse
  - Personnes âgées/personnes handicapées
  - Insertion sociale et professionnelle
- et d'étudier la possibilité de subventions entre C.I.A.S. et C.C.A.S..

M. DUCHESNE indique que la M.D.P.H., est volontaire pour travailler avec le C.I.A.S., sur un projet en direction des personnes handicapées du Pays de l'Ourcq (permanences, accompagnement administratif, services divers...).

M. FOUCHAULT signale que très prochainement les représentants des C.C.A.S. vont être sollicités afin de s'inscrire dans les différentes "Commissions consultatives", ce qui favorisera les décisions du Conseil grâce à la réflexion d'experts et de représentants communaux (C.C.A.S.) permettant ainsi la réactivité et l'adéquation des projets avec les besoins des habitants du Pays de l'Ourcq dans le domaine social.

#### Travaux logements d'urgence 68 rue Jean Jaurès à Lizy-sur-Ourcq : point sur l'état d'avancement

Faute de nouvelles informations ce point à l'ordre du jour n'a pas été traité.

#### Information

##### ● Information services

M. DUCHESNE fait le point sur les supports de communication et différentes actions ayant eu lieu au sein des services.

M. FOUCHAULT propose que le prochain Conseil d'Administration du CIAS se déroule le mercredi 28 avril à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 20h15.

Le Secrétaire de séance

ANNAMARIA SCANCAR

